

Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 26 décembre 2022 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2023 pour la Guadeloupe. En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

MARCHÉ PUBLIC

FC07216



FNS SIMPLE AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Région Guadeloupe

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 23971001500029

Ville : Basse-Terre

Code Postal : 97100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 971

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur : www.eguadeloupe.com

Identifiant interne de la consultation : MAPA23-028

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction de la commande publique

Adresse mail du contact : dcp-region@regionguadeloupe.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 0590804040

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

-Liste des principaux services effectués ou livrés au cours des trois dernières années assorties du montant, de la date et du lieu d'exécution et le destinataire public ou privé. -L'effectif moyen annuel du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. -Description de l'outillage, du matériel et équipement technique dont dispose le candidat pour la réalisation du marché. - Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment les responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché. -Les certificats de qualification professionnelle ou tout moyen de preuve équivalent notamment des références équivalentes. -Description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et les moyens d'étude et de recherche de son entreprise -L'indication du système de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché -Agrément d'Entreprise Adaptée délivrée par la DEETS ou l'autorisation du Préfet pour l'ESAT requise

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux, fournitures ou services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur ou déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents. Le candidat peut se prévaloir de capacité d'autres opérateurs pour justifier ses propres capacités ; il est tenu dans ce cas de produire pour chacun de ces opérateurs les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières. Il devra produire

également un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché En cas de cotraitance chaque membre du groupement devra fournir les documents et renseignements demandés. Il en sera de même pour chaque sous-traitant intervenant en appui pour justifier la capacité d'un candidat.

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

La Région Guadeloupe a décidé de s'inscrire dans une démarche d'achat socialement et environnementalement responsable. Pour traduire cette décision, au-delà de réflexions en cours sur la formation de son SPASER, la Région a acté depuis de nombreuses années de mettre en œuvre des clauses d'insertion dans ses marchés publics. Dans ce contexte et en référence à l'article L2112-2 de l'ordonnance no 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, le présent marché comporte une clause sociale d'insertion obligatoire se traduisant pour le candidat choisit par l'obligation d'employer une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés, au sens de l'article L2113-12 de l'ordonnance no 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et de l'article R2113-7 du décret no 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique). Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 1 er septembre 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : pouvoir adjudicateur

Critères d'attribution :

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux d'aménagement paysagers et d'entretien des carrefours, giratoires et de tout autre espace vert situé sur le réseau routier de Guadeloupe - Lot3

Code CPV principal

Descripteur principal : 45112710

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux d'aménagement paysagers et d'entretien des carrefours, giratoires et de tout autre espace vert situé sur le réseau routier de Guadeloupe. Il s'agit d'un accord-cadre alloti avec un montant minimum et maximum. Durée 12 mois reconductible 2 fois par tacite reconduction

Lieu principal d'exécution du marché : Guadeloupe

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) :

Valeur entre :

et :

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Oui

Type de marché réservé

Marché réservé à un entreprise adaptée, un établissement de service d'aide par le travail ou une structure équivalente, employant au moins 50% de travailleurs handicapés.

Marché alloti : Oui

Mots descripteurs : Espaces verts

Section 5 : Lots

OBJET : Travaux d'aménagement paysagers et d'entretien des carrefours, giratoires et de tout autre espace vert situé sur le réseau routier de Guadeloupe - Lot3

Description du lot : Lot no3, la réalisation de l'aménagement paysager et de l'entretien des espaces verts du réseau routier national situés sur les carrefours, giratoires et autres espaces verts situés en zone Nord Grande-Terre.marché réservé aux Entreprises Adaptées, aux Services et Etablissements d'Aide par le Travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée

par voie réglementaire, de travailleurs handicapés, au sens de l'article L2113-12 de l'ordonnance no 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et de l'article R2113-7 du décret no 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique). Accord-cadre à bons de commande, avec en H.T montant minimum 50 000 euros un montant maximum de 100 000 euros.

Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 45112710

Estimation de la valeur hors taxes du lot :

euros

Lieu d'exécution du lot : Guadeloupe

Mots descripteurs : Espaces verts

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Les prestations effectuées dans le cadre de ce marché s'inscrivent dans le cadre du programme opérationnel (Po)Feder-Fse pour la période de programmation 2021-2027, de la politique de cohésion économique et sociale de l'union Européenne et également au titre de la convention de délégation attribuée au conseil départemental, lui transférant des compétences de gestion et de suivi pour une partie du programme opérationnel. Les dispositions qui encadrent l'utilisation du Fonds Social Européen (Fse) sont le règlement (Ue) 2021/1057 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (Fse+) et abrogeant le règlement (Ue) no1296/2013 du 17 décembre 2013 et le décret no2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027. Le présent marché a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (Boamp) du 10 mars au 12 avril 2023. Une infructuosité a été constatée pour le lot3. Par conséquent, la collectivité régionale procède à la relance du lot 3 afin de satisfaire son besoin.

Date d'envoi du présent avis :

27/07/2023

Une annonce
légale
à publier en
Guadeloupe ?

Simple

Facile

Paiement

sécurisé

Votre attestation
immédiatement
dans votre boîte

mail

Notre mail :

leprobant@orange.fr

Notre téléphone :

0590 22 24 39

24 H / 24

7 Jours / 7

www.leprobant.fr